

225C2088
FR0000060824-FS1052

9 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FINANCIERE MARJOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 décembre 2025, M. Guillaume Clignet a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 décembre 2025, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société JMS Consultancy DWC qu'il contrôle, les seuils de 25% du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE MARJOS et détenir, directement et indirectement, 4 173 692 actions FINANCIERE MARJOS représentant autant de droits de vote, soit 20,90% du capital et des droits de vote de la société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JMS Consultancy DWC	4 058 639	20,33	4 058 639	20,33
Guillaume Clignet	115 053	0,58	115 053	0,58
Total Guillaume Clignet	4 173 692	20,90	4 173 692	20,90

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions FINANCIERE MARJOS hors marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 19 967 538 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.